

^{le} COURRIER Départemental

Le mensuel de la CGT du 69

N° 10 - novembre 2023



DOSSIERS

25 NOVEMBRE

JOURNÉE DE LUTTE

CONTRE

LES VIOLENCES

FAITES AUX FEMMES



SPECIAUX

SALAIRES,

PRIX,

PROFITS



édito

Au cours des dernières années, nous avons été confronté-e-s à de multiples crises qui se sont chevauchées. La montée des inégalités avec un accroissement du pouvoir des multinationales et une grande instabilité géopolitique ont amené leurs lots de conflits et de guerre, dont les populations sont les premières victimes.

Après l'offensive meurtrière du Hamas, la riposte du gouvernement de Netanyahu se fait dans l'horreur la plus totale. Nous devons exiger une paix réelle, un cessez-le-feu immédiat, la libération des otages et la levée du siège de la bande de Gaza.

La CGT soutient le droit à l'autodétermination des peuples. La solution à la guerre n'est pas l'amplification de la guerre, mais la reprise en urgence des négociations et de la diplomatie.

Cette actualité internationale doit nous conforter dans notre détermination à conquérir de nouveaux droits. Plus que jamais face à une inflation qui ne cesse de croître et à des profits qui ne cessent de s'amplifier (les entreprises de biens de consommations de la zone euro ont augmenté leurs marges d'exploitation de 25% par rapport au niveau d'avant Covid), la question de l'augmentation générale des salaires et des pensions est cruciale pour les travailleuses, les travailleurs et les retraité-e-s.

Les mobilisations doivent pouvoir se multiplier dans les semaines et mois à venir, pour gagner une autre répartition des richesses, avec des propositions à la hauteur de la réponse à nos besoins.

Depuis 1999, le 25 novembre est la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les crises que nous traversons ne font qu'aggraver une situation déjà intolérable. Selon le rapport annuel du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, le sexisme est loin de reculer en France. La CGT continuera d'agir pour faire progresser l'ensemble de la société.

L'éveil des consciences est nécessaire pour notre avenir et celui de nos descendant-e-s. Pour cela, il nous faut continuer de lutter !

Maud MILLIER,

Secrétaire Générale Adjointe de l'UD

Sommaire

PAGE 2 : Edito

PAGE 3 : Agenda - Les chiffres

PAGE 4 - 15 : DOSSIER SPECIAL
SALAIRE, PRIX, PROFITS

PAGE 16 - 21 : DOSSIER SPECIAL
**25 NOVEMBRE - JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

PAGE 22 : Mémo Social - 2024 - 2025



le
COURRIER
DÉPARTEMENTAL

Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon
215 cours Lafayette 69006 Lyon Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Email : ud69@cgt.fr
Directeur de publication : Jacky ABADA - Mise en page : Collectif Communication de l'UD CGT 69
n° CPPAP : n° 0919S07039 - ISSN : 1266-1465 -

LA CGT SUR LA TOILE

Site de l'UD CGT 69

<https://ud69.reference-syndicale.fr/>

Site du CR CGT AURA

<https://www.cgt-aura.org/>

Site de la CGT

<https://www.cgt.fr/>

Site de la NVO

<https://nvo.fr/>

 Suivez nous sur Facebook : Ud Cgt du Rhône

Agenda

16/11 :

- Comité Général de l'Union Locale CGT de Saint Priest
- Congrès du syndicat CGT du Centre Léon Bérard
- Manifestation devant l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu (Lyon 8)

17/11 :

- Manifestation pour un accueil digne des personnes migrantes et réfugiées, pour la défense du droit des enfants, pour le retrait du projet de loi Darmanin.

A l'appel du Collectif de soutien aux réfugié-es et migrant-es Lyon 69 (dont l'UD fait partie)

•18h00 - Place Bellecour

18/11 :

- Manifestation pour la sauvegarde de nos établissements publics, Hôpital et EHPAD de proximité. A l'appel du Comité de défense de l'hôpital des Portes du Sud et de l'EHPAD La Solidage (dont l'UD fait partie)

•10h30 - Mairie de Vénissieux

- Manifestation pour un cessez-le-feu immédiat à Gaza

•15h - Place Bellecour

25/11 :

- Manifestation pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes à l'appel du Collectif droits des femmes 69 (dont l'UD fait partie) ;

•14h00 - Place Bellecour

02/12 :

- Journée de lutte contre le chômage et la précarité du Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires. Modalités Paris ?

- Tour de France pour la santé (modalités à venir)

Week end 02-03/12 :

- Appel unitaire à la grève nationale des livreurs de plateforme (modalités à venir)

05/12 :

- Congrès de l'Union Locale CGT de Villeurbanne

06/12 :

- Rassemblement des syndicats de la Fédération CGT des Ports & Docks devant la Fédération des Entreprises de Propreté à Paris, pour l'augmentation des salaires !

•11h00 à 13h00- Villejuif

07/12 :

- Comité Général de l'UL de Vénissieux

13/12 :

- Journée européenne d'action contre l'austérité

(modalités locales et nationales à déterminer).

14/12 :

- Tables rondes du SNAP-CGT au CCVA (10h30-21h)

15/12 :

- Congrès de l'Union Locale CGT de Tarare

18/12 :

- Journée internationale des migrants (modalités à déterminer).

Les chiffres

4,9 % Taux D'inflation
septembre 2023

Indices des prix à la consommation* en France (source INSEE)

	Pondérations	Oct. 2022	Sept 2023	Sept 2023 (p)
Ensemble IPC*	10 000	6,2	4,9	4,0
Alimentation	1 624	12	9,7	7,7
Produit Frais	238	17,3	4,5	0,8
Autres alimentation	1 386	11,1	10,6	9,0
Tabacs	185	0,3	9,9	9,9
Energie	857	19,1	11,9	5,2
Produits manufacturés	2 322	4,2	2,8	2,3
Services	5 012	3,1	2,9	3,2
Ensemble IPCH**	10 000	7,1	5,7	4,5

Smic (source service-public.fr) à partir du 1er mai 2023

Smic	Montant brut	Montant net
Smic horaire	11,52 €	9,11 €
Smic mensuel	1 747,20 €	1 383,08 €
Smic annuel	20 966,40 €	16 597,03 €

RSA (source service-public.fr) à partir du 1er mai 2023

RSA - 1 pers	RSA couple 2 pers
1 pers. : 607,75 €	2 pers. : 911,63 €
1 pers. + 1 pers à charge : 911,63 €	+ 1 pers à charge 1093,96 €
1 pers. + 2 pers à charge : 1093,96 €	+ 2 pers à charge : 1276,29 €
1 pers. + 3 pers à charge : 1337,06 €	+ 3 pers à charge : 1519,39 €
Par enfant ou pers. en plus : 243,10 €	pers. en plus : 243,10 €

Minimum Vieillesse

1 pers. seul	11 532,96 €
un couple	17 904,96 €

DOSSIER

SALAIRES, PRIX, PROFITS

Comprendre la formation de la valeur : un outil pour la lutte !

Trop souvent, les directions d'entreprises mettent sous le tapis les réalités économiques qui concourent à la formation de la valeur et à la formation des prix. L'argument favori du patronat est de mettre en avant l'offre et la demande : ce serait la rareté du produit qui détermine sa valeur.

Pensons-nous vraiment que l'offre et la demande seules pourraient suffire à nourrir un système économique reposant sur l'accaparement des profits par une minorité ?

Qu'en est-il des salarié-es qui triment jour et nuit pour produire ces marchandises ou mettre en œuvre ces services ? D'où provient la valeur qui permet de payer les salaires si seules l'offre et la demande déterminent la valeur des produits ?

Voici une réflexion ancienne qui a questionné le mouvement ouvrier depuis le XIX^e siècle. Si la revendication de l'augmentation générale des salaires, prend racine dans la réponse aux besoins des salarié-es, c'est aussi parce que la formation des prix, et la production de la valeur, rendent possible de s'en approprier une partie, et cela, le patronat l'a bien compris !

Car en réalité, l'offre et la demande ne jouent qu'à la marge dans la formation des prix. Ce qui prime, c'est la valeur d'échange de la marchandise, définie selon la quantité de travail socialement nécessaire à sa production. C'est-à-dire, définie par le temps de travail moyen avec le niveau moyen d'intensité du travail permettant la production de cette marchandise ou d'un service.

Pourquoi cette nuance non négligeable est-elle importante pour nos militant-es ? Déjà parce qu'elle montre bien que la valeur d'une marchandise dépend du temps utilisé pour la produire, et donc de la part des profits réinjectés dans les salaires.



Dans ces conditions, il est possible d'analyser le partage de la valeur d'une marchandise : une fois qu'on en soustrait la valeur des matières premières consommées et moyens de production utilisés (machines, logiciel, foncier etc...), la valeur additionnelle est celle créée par le travail du salarié et répartie entre salaire et profit.

Dans un contexte d'inflation comme le nôtre, le patronat se plaît à prétendre que l'augmentation des salaires est impossible, que celle-ci alimenterait l'augmentation des prix et qu'elle serait donc

contreproductive.

C'est parfaitement faux ! La réalité derrière l'augmentation des salaires, c'est que celle-ci vient rogner la marge de profits issue de ce que la force de travail des salariés a su produire.

En pointant du doigt cette réalité économique, on rappelle que la répartition entre Capital et Travail, entre profits et salaires, est fondamentalement antagonique : ce qui est versé dans les salaires ne peut plus être versé dans les profits, et inversement.

L'argument patronal qui prétend que l'augmentation des salaires alimenterait l'inflation n'a donc aucune base réelle. Bien au contraire, c'est l'aveu même que les capitalistes refusent de rogner leurs taux de profits, et que c'est cette soif infatigable de profits, conséquence de la concurrence dont les capitalistes jouent entre eux, qui pousse à l'inflation et à rogner sur les salaires.

En parallèle de la revendication d'augmentation des salaires, à la base de notre syndicalisme, le patronat met donc en œuvre tout un ensemble de stratégies visant à récupérer cette part de la plus-value, plutôt que de la laisser au camp du travail.

Ces deux stratégies peuvent se définir ainsi :

1) L'augmentation de la plus-value absolue : c'est-à-dire l'allongement du temps de travail. C'est ce que vivent les personnels soignant travaillant en 12h/jour, mais c'est aussi ce que l'augmentation de l'âge de départ à la retraite cause pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses de France.

2) L'augmentation de la plus-value relative : c'est-à-dire l'augmentation de la productivité. Essentiellement par l'augmentation des cadences, ou par une concentration de missions supplémentaires sur un nombre toujours plus réduit de salariés.

On le voit bien, si le patronat pouvait baisser les salaires, il s'y aventurerait. On l'a vu par le biais des Accords de Performance Collective, mais aussi pour les travailleurs de plateformes au statut volontairement dévoyé, comme les livreurs Uber Eats dont les mobilisations se multiplient suite à une baisse de leur rémunération début novembre..

L'inflation, c'est aussi l'autre moyen concret qui permet de baisser les salaires. Car lorsque ceux-ci augmentent moins vite que les prix, les capitalistes obtiennent en réalité la baisse des salaires des travailleurs, comparativement à la valeur de la monnaie. Le principal facteur contributeur à l'inflation, c'est donc la hausse des bénéfices des entreprises.

La lutte pour l'augmentation des salaires peut donc s'assimiler à une lutte contre les effets, plutôt que contre les causes, mais c'est bien ces luttes qui créent les conditions de mobilisations plus larges, et in fine, rendent possible de porter un projet de société solidaire dans lequel la plus-value doit toute entière servir à financer la solidarité, et non les profits d'une minorité !

Des salaires adaptés aux qualifications :



**1,6 fois le Smic,
soit 3 200 € bruts**
au niveau BTS-DUT (Bac +2)



**1,8 fois le Smic,
soit 3 600 € bruts**
au niveau licence (Bac +3)



**2 fois le Smic,
soit 4 000 € bruts**
au niveau master (Bac +5)



**2,3 fois le Smic,
soit 4 600 € bruts**
au niveau doctorat (Bac +8)

MON SALAIRE C'EST MA VIE



Quand on compare l'inflation, les hausses des prix de l'énergie, des assurances, des biens de consommations, des fluides et que l'on répercute l'ensemble de ces effets sur nos vies au quotidien, sans surprises, les hausses de salaires arrachées par la lutte dans les entreprises ayant déjà eu leurs négociations annuelles obligatoires, démontrent que le compte n'y est pas.

Le seul moyen dont disposent les familles pour répondre à leurs besoins, est bien souvent de compresser des postes tel que les activités pourtant indispensables au bon développement des enfants (sport, culture par exemple), ou du poste nourriture, transports ou encore santé. Beaucoup vivent donc avec découverts bancaires et dans une paupérisation qui s'accroît d'année en année. Pour la CGT ces situations ne sont pas acceptables.

La CGT invite dans toutes les entreprises et administrations et en dehors du calendrier de négociations :

- A débattre des besoins réels en matière de salaire ;
- A élaborer de partout, des revendications salariales, mais aussi en matière d'emploi et de conditions de travail et à se donner les moyens ensemble d'obtenir satisfaction, y compris par la grève !

Pour rappel, la CGT revendique :

- Un salaire minimum à 2000 euros ;
- L'égalité Salariale femmes/hommes ;
- Le doublement à minima du salaire de départ à l'issue d'une carrière professionnelle ;
- La sécurité sociale professionnelle et le nouveau statut de travail salarié ;
- Pas de pensions inférieures à 2000 euros ;
- Le départ à la retraite à 60 ans, et de manière anticipée pour les carrières longues et les travaux difficiles ;
- La prise en compte des années d'études ;
- Le rehaussement des grilles salariales dans les conventions collectives ;
- La reconnaissance de la qualification

Pour la CGT, il est urgent de prendre des décisions fortes en faveur de l'augmentation générale des salaires, des minima sociaux, du Smic et du pouvoir d'achat.

Vous trouverez après la version modifiable du tract « Budget de Vie » proposé par l'Union Locale CGT de Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin (pour une personne seule, une famille ou encore une personne retraitée).

Logo

NOM DU SYNDICAT

*Ma pension, c'est ma vie !
Il faut augmenter les pensions de retraite !*

Pour un-e retraité-e :**La pension moyenne constatée en France en 2023 : 1466 € /mois**

Voici un budget pour un retraité vivant dans l'agglomération lyonnaise.

Les chiffres sont fiables, extraits de statistiques moyennes, source INSEE.

L'objectif est de mesurer et faire mesurer le niveau des besoins à satisfaire en matière de pension de retraite pour vivre correctement.

Poste de dépense	Montant
Loyer T3 (charges comprises) +3.5%	493 €
Electricité / Gaz +15%	47 €
Eau +4.9%	24 €
Assurance Habitation +4.8%	18 €
Nourriture +10%	571 €
<i>Impôt sur le Revenu</i>	<i>EXONERATION</i>
Communication (internet, téléphone) +1.6%	34 €
Mutuelle +7.1%	243 €
Habillement +4.3%	33 €
Frais bancaires +2%	8 €
Assurance Décès	34 €
Transport collectif	35 €
TOTAL	1540 €
Manque	- 74 €

Le seul moyen dont dispose nos retraité-e-s pour accéder aux loisirs et à la culture, est de compresser d'autres postes.

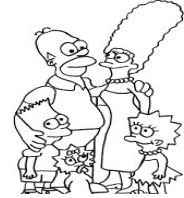
Pour la CGT ces situations ne sont pas acceptables.

**Ceux qui gagnent, sont ceux qui
luttent !**

Logo

NOM DU SYNDICAT

*Mon Salaire, c'est ma vie !
Il faut augmenter les salaires !*



Pour un couple avec 3 enfants :

Le salaire médian constaté en France en 2023 : 4010 € net/mois + allocations familiales 554 € = Budget mensuel du couple de 4564 €

Voici un budget pour un couple avec 3 enfants vivant dans l'agglomération lyonnaise.

Les chiffres sont fiables, extraits de statistiques moyennes, source INSEE.

L'objectif est de mesurer et faire mesurer le niveau des besoins à satisfaire en matière salariale pour vivre correctement.

Poste de dépense	Montant
Loyer T5 (charges comprises) +3.5%	983 €
Electricité / Gaz +15%	189 €
Assurance Habitation +4.8%	25 €
Nourriture +10%	1176 €
Véhicule (Dacia) x2 +5%	554 €
Essence +6%	320 €
Impôt sur le Revenu	EXONERATION
Communication (internet, téléphone) +1.6%	81 €
Mutuelle +7.1%	142 €
Assurance Auto +4.8%	50 €
Habillement +4.3%	162 €
Frais bancaires +2%	16 €
Garde d'enfants	320 €
Restauration scolaire	236 €
Transport scolaire	670 €
Activités sportives	380 €
TOTAL	5304 €
Manque	- 740 €

Le seul moyen dont dispose ces familles types, est de compresser d'autres les postes.

Pour la CGT ces situations ne sont pas acceptables.

Ceux qui gagnent, sont ceux qui luttent !

Logo

NOM DU SYNDICAT

*Mon Salaire, c'est ma vie !
Il faut augmenter les salaires !*

**Pour une personne seule :**

Le salaire médian constaté en France en 2023 : 2005 €, soit une augmentation mirifique de 7 € en un an !

Voici un budget pour une personne vivant dans l'agglomération lyonnaise.

Les chiffres sont fiables, extraits de statistiques moyennes, source INSEE.

L'objectif est de mesurer et faire mesurer le niveau des besoins à satisfaire en matière salariale pour vivre correctement.

Poste de dépense	Montant
Loyer T2 (charges comprises) +3.5%	745 €
Electricité +12% (bouclier tarifaire)	92 €
Gaz +15%	16 €
Eau +4.9%	27 €
Assurance Habitation +4.8%	20 €
Nourriture +10%	640 €
Véhicule (Dacia) +5%	226 €
Essence +6%	190 €
Impôt sur le Revenu +1.6%	93 €
Communication (internet, téléphone) +1.6%	31 €
Mutuelle +7.1%	44 €
Assurance Auto +4.8%	41 €
Habillement +4.3%	33 €
Frais bancaires +2%	8 €
TOTAL	2206 €
Manque	- 201 €

Le seul moyen dont dispose les travailleuses et les travailleurs pour accéder aux loisirs et à la culture, est de compresser d'autres postes.

Pour la CGT ces situations ne sont pas acceptables.

Ceux qui gagnent, sont ceux qui luttent !

ENERGIE : LES PRIX FLAMBENT TOUJOURS.

Les capacités de production sont toujours structurellement insuffisantes...

Certes, selon les chiffres annoncés par RTE (réseaux de transport d'électricité), la disponibilité du parc nucléaire augmente de 5 GW dans les 60 GW installés pour se situer vers 50 GW au mois de janvier 2024.

Le développement des énergies renouvelables se poursuit, en particulier le solaire et l'éolien. Mais la production d'électricité à partir de ces énergies n'est pas corrélée à nos besoins. Ainsi, l'électricité produite à partir de l'énergie solaire est faible en hiver et ne permet pas de faire face aux pointes de consommation journalière, le matin et le soir. Quant à l'éolien, on ne sait jamais combien de GW seront produits sur les 20 GW installés : ça dépend du vent et il y en a peu quand il fait froid.

L'hydraulique a une capacité de production installée de 25 GW. Cette puissance est utilisée en fonction des besoins tout au long de la journée, pour répondre en particulier aux pics de consommation.

Et le gaz ? c'est une énergie pas trop carbonée, qui permet de se chauffer et de produire de l'électricité aux heures de pointe et quand on en a le plus besoin. Mais son approvisionnement est toujours très cher.

...et ne permettent pas de répondre au besoin : lorsqu'il fait le plus froid, la consommation d'électricité peut s'approcher des 100 GW.

Alors tous les prix augmentent.

Les tarifs réglementés du gaz ont été abandonnés au début de l'été. Entre 2020 et 2023, ils avaient doublé. Les tarifs réglementés de l'électricité ont augmenté de 10 % au 1er février, 15 % au 1er août. L'état annonce une augmentation de 10 % au 1er janvier.

En 2022, les tarifs régulés n'avaient augmenté « que » de 4% et pourtant, l'impact du prix de l'électricité sur le budget des foyers a été terrible pendant l'hiver 2023.



Début 2023, beaucoup de fournisseurs alternatifs ont rompu leurs engagements contractuels. Mais la règle n'a pas changé et l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence n'est pas remise en cause. Ils bénéficient toujours de l'accès à l'énergie nucléaire (d'EDF) et ils

reviennent vers les « clients », mais avec une prime de risque énorme incluse dans leur prix (208 € par an pour l'électricité, 255 € pour le gaz). L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est également source d'inflation sur les loyers, puisqu'elle demande des investissements pour les propriétaires.

Dans ce contexte contraint, la sobriété énergétique a permis de baisser la consommation de 10 GW, mais cela n'a pas généré le même inconfort pour tous : la précarité énergétique a augmenté en fonction des revenus de chaque foyer et beaucoup se sont « gelés ».

Donc, pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie, il est indispensable d'augmenter les pensions, les minima sociaux et les salaires !

INFLATION ALIMENTAIRE : AUGMENTER LES SALAIRES, ÇA URGE !!



La période d'inflation record que nous vivons est, pour les patrons, une opportunité pour augmenter les profits. En augmentant les prix, ils augmentent leurs marges et nourrissent l'inflation.

En définitive, ce qui détermine un niveau des salaires élevés ou faible, un niveau de profit élevé ou faible, mais également un niveau d'inflation élevé ou faible c'est le conflit de classes et plus précisément, le niveau de rapport de force qui est essentiel. En un mot, le degré d'exploitation de la force de travail.

Côté salarié-es, nous revendiquons une part plus importante de la valeur ajoutée (entièrement créée par le travail, rappelons-le). La théorie économique de Karl Marx démontre que le profit des patrons n'est autre que la partie des richesses créées par le travail du salarié, qui lui est volée et donc non restituée sous forme de salaire.

En dix-huit mois, du 4^{ème} trimestre 2021 au 2^{ème} trimestre 2023, les prix alimentaires se sont envolés de 18,4%, tandis que la consommation en volume a chuté de 11,4%. Plus d'une personne sur quatre (28%) saute régulièrement un repas, un report conséquent sur les produits moins chers, 4 à 5 millions de personnes font appel aux banques alimentaires, chiffre que l'on sait largement sous-estimé.

Tandis qu'une partie de plus en plus importante de la population peine à s'alimenter régulièrement

et sainement, les groupes agroalimentaires se font du gras. Dans le même temps, les salaires conventionnels ont au mieux été majorés de 2,5%. Ce qui explique que le taux de marge des entreprises atteigne son plus haut niveau à 48%. La fable selon laquelle l'augmentation des salaires serait la cause de l'inflation a bel et bien du plomb dans l'aile. La hausse des chiffres d'affaires des Danone, Nestlé, Unilever, Bonduelle traduit une augmentation de leurs prix de 9 à 11%. Chacun des groupes capitalistes concernés par ce bras de fer voulant préserver ses marges tout en cherchant à attirer le chaland, la guerre des prix entre industries alimentaires et grande distribution pour gagner des parts de marché va se poursuivre sur le dos des salarié-es pressurés, avec une pression sur les salaires, sur les effectifs, la dégradation des conditions de travail...

A ce jeu de massacre, des centaines d'usines et de magasins seraient condamnés et des centaines de milliers d'emplois sacrifiés.

Des mesures peuvent rapidement être prises pour garantir à l'ensemble de la population l'accès à une alimentation saine et équilibrée, s'appuyant notamment sur un Smic à 2000 euros, le rétablissement de l'échelle mobile et des mesures étatiques urgentes, notamment un encadrement strict des prix alimentaires, la suppression de la Tva sur les produits alimentaires de première nécessité.

TRANSPORTS

L'EXPLOSION DES COÛTS MET À MAL LE BUDGET DES CITOYENS

Boucler les fins de mois devient un exercice de plus en plus délicat pour une frange importante de la population. Que l'on soit actif, retraité, en recherche d'emploi, se déplacer est un besoin vital de tous les jours. Mais quel que soit le mode retenu (automobile, train, transports urbains, etc.), s'il y a bien un dénominateur commun, c'est celui de l'élévation des prix. La spirale de l'inflation atteint des sommets, entraînant des augmentations dans tous les domaines à l'exception notable des salaires, pensions ou aides. Volontairement, nous ne rentrerons pas dans un inventaire chiffré et précis des augmentations, car il est difficile d'avoir des sources fiables avec des données cohérentes.

Mais tout le monde a pu constater des hausses, que ce soit à la pompe, en achetant son abonnement TER, en réservant un billet de TGV.

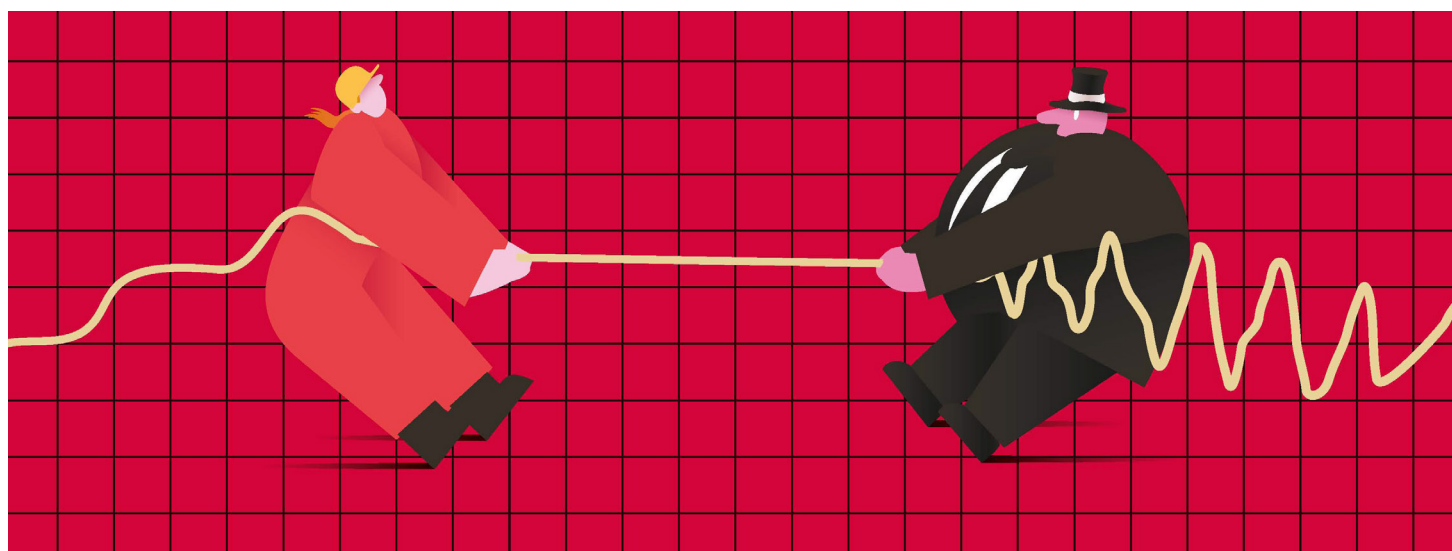
FACE À L'URGENCE ÉCONOMIQUE ET CLIMATIQUE, UN BESOIN URGENT DE SERVICES PUBLICS

Il faut une réponse rapide et à la hauteur des pouvoirs publics. Mais des services de l'État aux collectivités territoriales, bien souvent, les décisions sont remises au lendemain. Les citoyens restent dans le désarroi car d'un côté, il devient de plus en plus difficile et cher de se

déplacer, et d'un autre, pour ceux qui voudraient changer leurs mobilités, ils se retrouvent face à des alternatives souvent peu efficaces. L'automobile reste indispensable pour beaucoup. Pour les autres, il faudrait un maillage des transports bien meilleur qu'aujourd'hui. Mais ce n'est pas le chemin qui est pris par nos dirigeants politiques qui préfèrent miser sur des solutions alternatives telles que le vélo ou le covoiturage, solutions qui ne correspondent pas à toutes les contraintes ou attentes.

Les élus qui font aujourd'hui le choix de développer ces pratiques ne sont pas visionnaires. C'est dans des infrastructures de transport permettant à la fois des gains en termes de rapidité et de volume qu'il faut investir. Ça demande des moyens financiers, mais ça requiert surtout d'être un tant soit peu visionnaire avec un soupçon de courage politique. On ne peut pas dire que cela caractérise les décisions prises ces derniers mois dans notre département ou notre métropole.

La CGT s'emploiera à peser dans le débat pour imposer un changement de braquet, pour que les citoyens aient à leur disposition des alternatives efficaces en termes de transports, dans une logique de service public, avec des tarifs à la portée de tous.



POUVOIR D'ACHAT ? CHARGES INCOMPRESSIBLES ?

Nous traversons une période de forte augmentation des prix des matières premières, de l'énergie, du logement, des produits de première nécessité qui provoquent des difficultés de fin de mois. La défense de notre pouvoir d'achat est dans tous les esprits, dans tous les discours politiques.

LE POUVOIR D'ACHAT, C'EST QUOI ?

Dès que nos « revenus » augmentent moins vite que les prix, l'effet est immédiat sur nos porte-monnaie. Or la grande majorité des revenus, salaires et retraites, sont bloqués ou en baisse. Au second trimestre 2022, Les prix à la consommation ont augmenté de 5,6% sur un an. Nous lisons que « le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages se replie de nouveau ».

Ce trimestre (-1,1 % après -1,6 %). Ce n'est pas juste un « ressenti », notre pouvoir d'achat baisse.

Mais il baisse bien plus pour certains d'entre nous.

Ces statistiques sur le pouvoir d'achat reflètent-elles le nôtre ?

Selon le magazine du Centre National de la Consommation, 60Millions, jamais le budget des Français n'a été aussi secoué. Depuis janvier, les hausses de prix sont infernales, un rythme de 3 à 4 % par mois depuis le début de l'année. En avril, notre panier comportant 31 produits essentiels atteint 20 % de hausse sur un an.

Selon l'Insee, les produits alimentaires ont bondi de 16 %. **Ceux qui doivent faire un effort sur leurs marges, ce sont les distributeurs**, avait déclaré le président de la République au dernier Salon de l'agriculture.

Notre enquête sur l'origine de l'inflation montre en effet que ce sont les enseignes de la grande distribution qui ont le plus préservé leurs bénéficiaires, avec seulement -1 % **entre 2019 et 2022, contre -16 % pour les industriels.**

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT D'INDECOSA CGT

*A l'INDECOSA CGT, nous étions favorables à la mise en place d'un panier anti-inflation avec des prix bloqués. Ce panier aurait été défini par le gouvernement. Sauf que ce dernier a délégué à la grande distribution. C'est une aberration ! Chaque enseigne promet tantôt les **100 produits à moins de 2 euros** tantôt les **50 produits anti-inflation** dans une surenchère de communication, avec des produits qu'elle sélectionne et qui sont les plus rentables pour elle, pas pour le consommateur.*

Si on avait eu un panier type, avec du lait et du beurre au même prix quel que soit le magasin, le consommateur s'y retrouverait. Le gouvernement n'a clairement pas pris ses responsabilités. Il a tout délégué à la grande distribution, qui est la grande gagnante.

*Le pouvoir d'achat, c'est une question de revenu disponible mais aussi de **dépenses contraintes**.*

La marge de manœuvre dont nous disposons après paiement de nos charges fixes est de plus en plus réduite.

*Nous recevons des plaintes particulièrement pour l'augmentation des charges locatives. Les loyers HLM vont augmenter de **3,5 %** cette année. Pour répondre à nos besoins essentiels et permettre à tous de vivre dignement, il nous faut, par tous les moyens dont nous disposons, revendiquer une augmentation des salaires, des pensions de retraites, des revenus sociaux et une indexation sur l'inflation.*

Agir avec l'outil INDECOSA CGT dans les domaines les plus cruciaux de la vie, alimentation, logement, santé est à la portée des adhérents de la CGT.

NAO, KÉZAKO ?

Tout le monde, ou presque, a déjà entendu parler des NAO. Mais qu'est-ce que c'est exactement ? Négociations Annuelles Obligatoires... voilà qui éclaire un peu.

Un peu seulement puisque, depuis le 31 mars 2022, les négociations obligatoires ne doivent plus être convoquées par l'employeur tous les ans, mais une fois tous les 4 ans.

Le cadre de ces négociations est fixé dans l'article L2242-1 et suivants du code du travail.

Souvent, lorsque l'on parle NAO, on pense négociations sur les salaires. Or, les négociations obligatoires concernent 4 thèmes dès lors qu'une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives sont présentes dans l'entreprise :

- Les salaires et le partage de la valeur ajoutée
- Le temps de travail
- L'égalité femmes/hommes
- La qualité de vie au travail

S'ajoute également la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences lorsque l'entreprise emploie au moins 300 salarié-es.

Le code du travail fixe donc une fréquence pour les négociations. Mais les syndicats peuvent toujours réclamer l'ouverture de négociations dans l'intervalle. Et mettre en œuvre la Démarche Revendicative de la CGT :

1. Contester
2. Proposer
3. Revendiquer
4. Mobiliser
5. Négocier
6. Recommencer



Souvent, c'est sur le thème « Salaire » que les salarié-es vont pousser.

Notamment dans des périodes comme aujourd'hui, où nous cumulons, en 3 ans une inflation spectaculaire. En 2022, l'inflation alimentaire en France avoisinait les 10 % dans les supermarchés. Certains produits de première nécessité, comme les pâtes ou le riz, se sont envolés de 20, 30, voire 130 % sur un an. Et si ce taux a légèrement baissé, il est, quoiqu'il en soit, bien supérieur à ce que daignent accorder la plupart des employeurs, ou l'état, qui a émis 3,5% après plus de 10 ans de gel des traitements.

Faire vivre le cahier revendicatif, proposer aux salarié-es une perspective qui leur permette de mesurer concrètement leurs pertes de capacité à vivre de leurs salaires (via des tracts type « budget de vie ») par exemple, mettre en évidence les convergences entre services, ateliers, entreprises, s'appuyer sur l'ensemble des syndiqué-es et salarié-es pour monter le rapport de force, et enfin aller négocier fort d'un rapport de force consolidé. Voilà ce qu'il nous reste à faire...

Vaste programme, mais seul moyen de mobiliser durablement et massivement les salarié-es

***Veillez trouver ci dessous modèle de courrier pour l'ouverture
des Négociations Annuelles Obligatoires***

{date lieu}
{adresse de l'entreprise}

Objet : Ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires

Monsieur / Madame le/la directeur-ric

Notre organisation syndicale CGT *{nom du syndicat}* vous demande d'organiser dans les plus brefs délais, sans attendre les échéances habituelles des négociations annuelles, une réunion de négociation relative aux salaires et à la politique salariale.

{ Éléments concrets concernant l'entreprise, profits / dividendes versées / reprise de l'activité...}

Les salariés subissent de plein fouet une inflation galopante qui touche particulièrement les produits de première nécessité (énergies, alimentation...).

La grille des salaires dans l'entreprise est loin de reconnaître concrètement le niveau de qualification des salariés

{Donner des éléments précis concernant la grille des salaires dans l'entreprise}.

Ainsi nous réaffirmons notre exigence quant à l'ouverture anticipée de cette négociation salariale avec les représentants de l'ensemble des salariés de l'entreprise, à partir de leur revendication forte de voir les salaires de tous augmenter, prenant en compte la reconnaissance des qualifications et l'évolution professionnelle.

Nous vous demandons Monsieur/Madame le/ la Directeur.ric, de programmer dans les prochains jours la première rencontre sur cette négociation.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur/Madame le/la Directeur.ric, nos salutations distinguées.

{signature}

DOSSIER SPECIAL - - - - -

25 NOVEMBRE
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

STOP
AUX
VIOLENCES
SEXISTES
ET
SEXUELLES



◀ site sur l'égalité professionnelle

Le 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes

MANIFESTONS CONTRE TOUTES LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES !

En cette journée internationale du 25 novembre, dans un contexte de guerres qui se multiplient, notre soutien va à toutes les femmes dans le monde, premières victimes avec les enfants des conflits armés. Nous manifestons particulièrement notre soutien aux femmes d'Ukraine, de Birmanie, de Palestine, d'Israël, du Haut-Karabakh.

Nous clamons haut et fort notre solidarité avec nos sœurs afghanes maintenues sous le joug d'une oppression effroyable où même aller à l'école devient un acte héroïque. Nous réaffirmons notre sororité avec les femmes iraniennes et kurdes en révolte pour leur liberté. Femme, Vie, Liberté. Nous apportons notre soutien aux femmes ouïghoures, persécutées, victimes de politique génocidaire.

Le 25 novembre nous marcherons pour rendre hommage à toutes les victimes de la violence machiste, les femmes, les personnes LGBTQIA+, à toutes celles qui souffrent et qui luttent. À toutes celles que nous avons perdues.

Les violences sexistes et sexuelles surviennent partout, et tout le temps : dans nos espaces familiaux, sur nos lieux de travail et d'études, dans l'espace public, dans les transports, dans les établissements de soin, les cabinets gynécologiques, dans les maternités, dans les milieux du théâtre, du cinéma, du sport, en politique... Dans tous les milieux sociaux. Elles touchent les femmes comme les filles.

Elles trouvent racine dans le patriarcat et se situent aussi, souvent, au croisement d'autres discriminations. Ainsi les femmes les plus touchées par ces violences sont celles qui souffrent déjà de multiples oppressions : les femmes victimes de racisme, les femmes migrantes, sans papiers, les femmes précarisées, en situation de handicap, les femmes lesbiennes et bi, les femmes trans, les femmes en situation de prostitution et celles victimes de l'industrie pornocriminelle.

Une prise de conscience collective a eu lieu avec #MeToo. Elle n'est pas suffisante, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En France, depuis 2017 ce sont 844 féminicides ayant fait plus de 1000 enfants orphelin-es qui ont été commis par un conjoint ou un ex-conjoint. Le nombre de femmes victimes de violences dans le couple et les enfants qui en su-

bissent les conséquences ne diminue pas (213000 par an) tout comme les viols ou tentatives (94000 par an). La quasi-totalité des agresseurs sont des hommes (97,3 %). Une femme en situation de handicap sur cinq a été victime de viol. 50 % des lesbiennes et 75 % des bi ont été confrontées à des violences dans l'espace public et 85 % des personnes trans ont déjà subi un acte transphobe.

La plupart du temps, encore, les victimes ne sont pas crues, les plaintes classées sans suite, l'impunité des agresseurs persiste. La justice reste encore largement sourde à reconnaître ces violences.

160000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, en majorité au sein de la famille. Mais leur parole peine toujours à être reconnue. Bien plus, les mères qui cherchent à les protéger de l'inceste subi sont souvent elles-mêmes poursuivies et se voient retirer la résidence de leurs enfants. Au bout de deux ans, le gouvernement veut supprimer la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants sous prétexte que son travail est terminé. Nous exigeons son maintien.

Les femmes demandeuses d'asile sont très vulnérables aux réseaux de prostitution, de proxénétisme et de traite des êtres humains. Ceux-ci sont déjà à pied d'œuvre pour satisfaire l'augmentation de la demande de marchandisation du corps des femmes et des filles avec les Jeux olympiques et paralympiques en France en 2024. Le projet de loi « Asile et immigration » ne fera que dégrader encore plus la situation de ces femmes comme celle de toutes les femmes sans papiers.

Sur les lieux de travail plus de 8000 viols ou tentatives ont lieu chaque année et un tiers des femmes subissent du harcèlement sexuel. Les employeurs publics et privés doivent faire cesser les violences et protéger les victimes y compris de violences conjugales. Nous ne nous contentons pas de la ratification par le gouvernement de la convention 190 de l'Organisation internationale du travail à moyens constants. Nous exigeons la mise en place de nouvelles obligations pour renforcer la protection des victimes !

TOUTES CES VIOLENCES NE SONT PAS UNE FATALITE

Nous serons massivement dans la rue le 25 novembre pour faire valoir nos revendications, pour exiger la fin des violences machistes.

Nous exigeons l'application des lois existantes, un plan d'urgence national, des politiques publiques s'élevant contre la tolérance sociale, promouvant la prévention, la protection et la solidarité vis à vis des victimes et des co-victimes, mettant fin, enfin, à l'impunité des agresseurs !

Disons stop aux annonces du gouvernement non suivies d'effet et exigeons la mise en place d'une loi-cadre !

Le dernier rapport de la Fondation des femmes publié en

septembre dernier estime que pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes, il faudrait au minimum 2,6 milliards d'euros. L'État en dépense aujourd'hui 184,4 millions. On est loin du compte.

C'est ainsi que des associations d'aide aux victimes, qui les soutiennent, les hébergent et leur permettent d'entamer leur reconstruction se retrouvent en grande difficulté. De qui se moque-t-on ?

Nous exigeons l'obtention immédiate de 3 milliards d'euros pour combattre enfin efficacement ces violences !



www.grevefeministe.fr



lagrevefeministe



greve_feministe



greve_feministe

L'égalité professionnelle femmes / hommes

LE 25 NOVEMBRE

La lutte pour l'égalité passe par la lutte contre les Violences faites aux femmes !

LE 25 NOVEMBRE : POURQUOI UNE JOURNÉE SPÉCIFIQUE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ?

Le 25 novembre est une journée de lutte pour rappeler que la violence contre les femmes est une violation des droits humains, qu'elle n'est pas fatale, qu'elle nous concerne toutes et tous et que nous pouvons obtenir qu'elle cesse.

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Un phénomène d'ampleur AU TRAVAIL :

- 80% des femmes sont victimes de sexisme au travail,
- 30% de harcèlement sexuel au travail et 10 viols ou tentatives de viol se produisent sur le lieu de travail chaque jour. Ces violences infériorisent les femmes et remettent en cause leurs droits fondamentaux au travail, à la dignité et à une carrière professionnelle.

LA NÉCESSITÉ D'INFORMER ET DE FAIRE PRENDRE CONSCIENCE – POUR PRÉVENIR ET ACCUEILLIR

La prévention des violences sexistes et sexuelles porte autour de deux choses. Caractériser les violences, c'est-à-dire les reconnaître et mettre en place une procédure, afin que les victimes sachent qu'elles peuvent dénoncer les faits et comment elles peuvent le faire.

BON A SAVOIR ! La formation CGT Agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail préconise :

1/ La mise en place dans toutes les structures professionnelles d'une procédure. Cette procédure permet de savoir ce que la victime ou les témoins peuvent faire s'ils/elles sont concerné.es. Et ce qui se passe une fois les faits dénoncés.

2/ Il faut que cette procédure soit connue de tous et toutes afin que :

- Les personnes victimes sachent que l'on sait que cela arrive et qu'elles seront crues ;
- Les agresseurs sachent que la direction n'est pas de leur cotés.

3/ Le travail du syndicat est donc de faire que cette procédure soit mise en place, qu'elle soit diffusée et respectée.

PLAN D'ACTION

L'Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon vous propose en perspective de la journée internationale de Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles au travail du 25 Novembre :

► **Déploiement d'un questionnaire à destination des travailleurs et travailleuses** sur vos lieux de travail, afin de recenser l'état des violences sexistes et sexuelles subies dans le cadre du travail et les réponses actuellement mise en place par les directions des entreprises et administrations.

► **Déploiement du matériel confédéral et/ou fédéral** qui sera mis à disposition des syndicats CGT dans la perspective de cette journée de lutte.

► **Proposition d'action dans le cadre du 25 novembre :**

1. Affichages:

• <https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/affiches-violence/>

2. Distribution violentometre

• <https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/wp-content/uploads/2022/01/Violentometre-CGT.pdf>

• <https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/wp-content/uploads/2021/11/Violentometre.pdf>

3. Distribution tract

4. Proposer 1 heure d'information aux salarié.e.s/agent.es en regardant la video de manière collective :

<https://www.youtube.com/watch?v=2qyah68B99g>

5. Diffusion du questionnaire aux salarié.es

• <https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/sexisme/>

6. Bilan du questionnaire aux salarié.es

7. Demande à l'employeur de mettre en place d'une procédure en cas de VSST

8. Diffusion de la procédure aux salarié.es avec tract d'explication

9. Décision de la CE du syndicat d'envoyer un.e collègue en formation de l'UD69 Agir contre les VSST

LE BESOIN DE JUSTICE ET DE RECONNAISSANCE DES FEMMES EST UNIVERSEL !

Alors que la France a ratifié la 190ème convention de l'Organisation Internationale du Travail contre les violences et le harcèlement faits aux femmes au travail, mais sans créer de nouveaux droits, la CGT appelle à se saisir de cette journée de lutte, car il est urgent de renforcer la loi et de la faire appliquer !

**MANIFESTATION LE SAMEDI LE 25 NOVEMBRE, CONTRE LES
VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES FAITES AUX FEMMES,
À L'APPEL DU COLLECTIF DROIT DES FEMMES ET DE LA CGT
À 14H00 PLACE BELLECOUR**

QUESTIONNAIRE SUR LE SEXISME ET LES VIOLENCES Mode opératoire

Votre syndicat souhaite s'emparer de cette initiative et la décliner sur un ou plusieurs sites de travail :

- Identifier au préalable la pertinence du ou des sites de travail (composition du salariat, télétravail, accessibilité...
- Choisissez votre date et horaire de diffusion : le matin à la prise de travail, sur la pause méridienne, en se déployant dans les services, aux horaires de sorties....
- Accompagner le questionnaire d'un tract ou d'un flyer sur le sujet ;
- Proposer de mettre à disposition une boîte (type urne ou boîte en carton) pour permettre aux travailleurs-euses de déposer leurs questionnaires de manière totalement anonyme. Indiquer pour cela une date ou une heure limite avant collectage.
- Procéder au dépouillement en évaluant, le nombre de questionnaires retournés par rapport au nombre de questionnaires diffusés et classer, autant que faire ce peu, les réponses.
- Prévoyez de faire un retour à l'Union Départementale, aux syndiqué.es, aux salarié.es et travailler si besoin à construire revendications et stratégies de lutte, en lien avec les retours du questionnaire : interpellation employeur, négociation d'accord, formation ou journée d'étude spécifique...

Questionnaire sur le sexisme et les violences

Les violences sexistes et sexuelles sont nombreuses sur les lieux de travail. Pourtant, rares sont les entreprises et administrations dans lesquelles des mesures de prévention et de protection des victimes existent. La CGT demande que des mesures soient prises à tous les niveaux pour faire reculer les violences au travail.

Merci de prendre quelques instants pour remplir ce questionnaire anonyme qui nous permettra d'évaluer l'ampleur des violences sur notre lieu de travail et de recueillir vos suggestions sur les propositions à porter auprès de notre employeur.

Si vous êtes ou avez été victime ou témoin de violences, vous pouvez prendre contact avec la CGT pour que nous puissions vous aider et vous défendre.

1- Vous êtes ?

- Une femme Un homme

2-Avez-vous déjà dans le cadre de votre travail ? (Les définitions sont au verso)

Subi

- Sexisme
 Harcèlement sexuel
 Agression sexuelle
 Viol ou tentative de viol

Eté témoin de

- Sexisme
 Harcèlement sexuel
 Agression sexuelle
 Viol ou tentative de viol

Commentaire :

3-Pensez-vous nécessaire de mettre en place des mesures pour prévenir les violences et protéger les victimes ?

- OUI NON

Commentaire :

4- Si oui, lesquelles ?

- Sensibilisation annuelle obligatoire et sur temps de travail de tous les salarié.es sur les violences sexistes et sexuelles (définitions, sanctions, lieux où les signaler)
- Brochure d'information adressée à tou.tes les salarié.es (avec le bulletin de paie)
- Formation obligatoire des managers, RH et représentant.es du personnel
- Renforcement du rôle et des prérogatives des représentant.es du personnel (et notamment des CHSCT remis en cause par les ordonnances) et création de référent.es violence
- Mise en place d'une procédure interne à l'entreprise en cas de violences (signalement, protection de la victime, sanction de l'agresseur)
- Mise en place de mesures spécifiques de prévention pour les femmes qui travaillent de nuit, sont isolé.es, confronté.es à de la clientèle (plateforme téléphoniques...)
- Protection des femmes victimes de violences conjugales ou intra familiales, avec, sur présentation d'un certificat médical accès prioritaire aux services sociaux de l'entreprise, aménagement d'horaires et de postes, mobilité professionnelle ou fonctionnelle, interdiction de licenciement
- Réalisation d'une enquête interne sérieuse et anonyme sur la réalité des violences dans l'entreprise
- Autres

Merci d'avoir rempli ce questionnaire. Vous pouvez contacter vos élu.e.s CGT sur la question, en toute confidentialité.

Je souhaite être informé.e des résultats : MAIL

COMPORTEMENT	DEFINITION
Exprimer poliment dans un contexte adapté son envie de connaître une personne ou de la revoir, et respecter son éventuel refus	SEDUCTION
Faire des blagues sur les blondes	SEXISME
Faire un commentaire sur le physique ou la tenue d'une personne qui n'a rien demandé ou qu'on ne connaît pas	SEXISME
Tenir des propos salaces	HARCELEMENT SEXUEL
Faire des commentaires sur les fesses ou les seins d'une personne qui n'a rien demandé	HARCELEMENT SEXUEL
Insister après un refus ou une absence de réponse	HARCELEMENT SEXUEL
Afficher des images à caractère pornographique sur son lieu de travail	HARCELEMENT SEXUEL
Envoyer des SMS ou mails sexuels à une personne qui n'a pas consenti à ce «(jeu)»	HARCELEMENT SEXUEL
User de sa position pour obtenir un acte de nature sexuelle	HARCELEMENT SEXUEL
Menacer une personne pour qu'elle accepte des avances	HARCELEMENT SEXUEL
Toucher/pincer les fesses/les seins en dehors d'un rapport mutuellement consenti	HARCELEMENT SEXUEL
Embrasser une personne par surprise ou contre son gré	AGRESSION SEXUELLE
Plaquer une femme contre un mur en dehors de tout rapport consenti et mutuel	AGRESSION SEXUELLE
Forcer une personne à effectuer une fellation	VIOL
Introduire un objet dans l'anus ou le vagin d'une personne de force	VIOL

STOP ***AUX VIOLENCES***
SEXISTES ET SEXUELLES





Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

groupe-apicil.com

SANTÉ | PREVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 GROUPE
APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque** SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management** SA au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel



Engagée, solidaire ▶

LE NOUVEAU MEMO SOCIAL
sera disponible
en version dématérialisée à partir
du MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

MEMO SOCIAL 2024 - 2025

**Guide pratique de l'Union Départementale
CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon**



Crédit photo: Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)